

Compte rendu du troisième webinaire du chantier sur les budgets participatifs et la participation au budget

Mode de décision et vote — 11 septembre 2026

Introduction

Ce compte rendu présente les échanges du troisième webinaire du chantier sur les budgets participatifs et la participation au budget, organisé le vendredi 11 septembre 2026 par l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC) et le Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP). Ce webinaire, consacré au mode de décision et au vote, a réuni plus de 90 personnes inscrites et s'est déroulé sous la forme d'une table ronde suivie d'un temps d'échanges avec les participant·e·s.

Le chantier s'inscrit dans une série de quatre webinaires visant à explorer l'avenir des budgets participatifs selon deux orientations : d'une part, les ingrédients actuels des budgets participatifs et les enjeux à venir ; d'autre part, la question de savoir si les budgets participatifs peuvent constituer des éléments de passage vers une participation au budget plus large.

Les deux premiers webinaires avaient respectivement porté sur l'aspect pédagogique et sur les potentiels de modernisation et de transformation organisationnelle. Le quatrième et dernier webinaire, prévu le 22 septembre 2026, portera sur la diversité des publics.

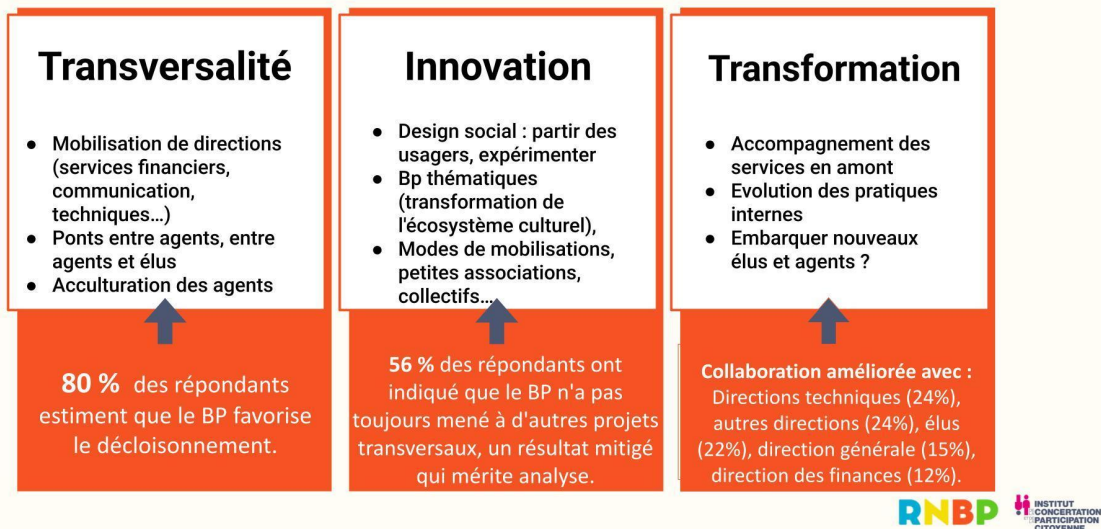
Les rencontres nationales des budgets participatifs se tiendront les 8 et 9 octobre 2026 à Nantes, lors desquels ces sujets continueront d'être travaillés. L'objectif final du chantier est de publier un guide début 2027.

Retour sur le deuxième webinaire

Avant de présenter le programme du jour, Sylvie Barnezet (ICPC) est revenue sur les enseignements du deuxième webinaire, consacré aux potentiels de modernisation et de transformation du budget participatif. Trois dimensions avaient été explorées : la transversalité, l'innovation et la transformation.

Retour sur le 2ème webinaire :

Les potentiels de modernisation et de transformation du budget participatif



Sur la transversalité, un questionnaire réalisé auprès des personnes inscrites avait révélé que 80 % des répondant-e-s estimaient que le budget participatif favorisait le décroisement entre les services. Le budget participatif permet en effet de créer des ponts entre les services financiers, la communication, les services techniques, ainsi qu'entre les agents et les élus. Il contribue également à une acculturation plus large à la participation citoyenne.

La question de l'innovation apparaissait en revanche plus nuancée : 56 % des répondant-e-s considéraient que le budget participatif n'avait pas forcément débouché sur d'autres innovations participatives. Néanmoins, des initiatives intéressantes de design social avaient été signalées, notamment la mise des usagers au cœur du dispositif et l'expérimentation permise par les budgets thématiques (culture, environnement, etc.). Le budget participatif permet également de mobiliser et de travailler avec des collectifs informels et de petites associations.

Enfin, sur la collaboration et la transformation durable entre services, les résultats étaient mitigés. Si le budget participatif permet de transformer les pratiques dans la durée, cela nécessite un accompagnement fort des services qui ne peut se limiter aux seules périodes de déploiement du dispositif. Ce travail est d'autant plus nécessaire au début de chaque nouveau mandat, avec les évolutions d'élus et de services qui en découlent.

Présentation du RNBP et résultats du questionnaire flash

Hélène Gestin, représentant le RNBP au nom de la ville de Nanterre (membre du conseil d'administration), a présenté le réseau. Créé en 2015 et constitué en association depuis 2022, le RNBP rassemble des collectivités, des agents, des élus, des professionnel-le-s et des habitant-e-s autour du

partage d'expériences sur les budgets participatifs. Outre les rencontres nationales, le réseau anime tout au long de l'année des commissions de travail et des conseils d'administration.

Hélène Gestin a ensuite présenté les résultats du questionnaire flash rempli par les participant-e-s lors de leur inscription. Concernant les formes de vote, les réponses étaient partagées à 50-50 sur la question de savoir si les collectivités réalisaient des benchmarks pour éclairer leurs choix de modalités de vote.

Sur la priorisation des critères de vote, la simplicité pour les participant-e-s arrivait en tête, que le vote se fasse en numérique ou en présentiel. Elle était suivie de près par l'équité entre territoires et quartiers, la fiabilité du vote apparaissant ainsi comme un enjeu majeur. Concernant les autres modes de vote utilisés en dehors du budget participatif, les réponses mentionnaient divers types de concertation, d'ateliers et de choix, ainsi que des questionnaires en ligne. L'essor des outils numériques, notamment sur mobile, ouvrait de nouvelles perspectives de participation citoyenne.

Retour questionnaire flash

Avez-vous fait un benchmark avant de choisir votre forme de vote pour le BP ?

OUI (50%)

NON (50%)

Quels ont-été les choix qui ont guidé la forme du vote pour votre BP ?

- La simplicité du vote (27,7%)
- L'équité entre les territoires / quartiers (22,7%)
- L'efficacité pour le choix du/des projets (19,8%)
- La simplicité de mise en oeuvre pour l'administration (17,7%)
- Le coût (7,1%)
- Autre (5%)

Avez-vous déjà utilisé des modes de votes pour d'autres projets que le budget participatif ?

NON (65,7%)

OUI (34,3%)

Consultations / Ateliers
Votes à main levée
Dénomination de site par les habitants
Vote pour des projets de fresques
Choix du nom d'une rue / d'un équipement municipal
Choix des films diffusés en plein air l'été / sur différentes propositions artistiques
Instances citoyennes
Concertation d'aménagement
Droit d'interpellation
Elections professionnelles

Table ronde : trois regards sur le vote dans les budgets participatifs

Ludovic Sage — Le jugement majoritaire à la Ville de Paris

Ludovic Sage, chef de bureau des initiatives citoyennes à la Ville de Paris, a présenté les spécificités du budget participatif parisien, lancé en 2014 et qui constitue aujourd'hui la plus grande expérience de budget participatif en France.

Le vote parisien se caractérise d'abord par son ouverture : il est accessible aux enfants de 7 ans et plus, sans condition de nationalité. Il se déroule chaque année au mois de septembre sur une vingtaine de jours et combine un scrutin numérique et un scrutin physique. Le vote physique repose sur le déploiement d'environ 450 urnes (fixes dans les équipements municipaux ou mobiles, notamment via

des vélos triporteurs) gérées par les mairies d'arrondissement. Pour animer ces dispositifs, la Ville recrute et forme environ 180 équivalents temps plein sur la période. Le vote en ligne s'effectue sur la plateforme dédiée decided.paris.fr, qui héberge également les consultations citoyennes et les idées citoyennes.

Ludovic Sage a présenté l'évolution de la participation au fil des éditions. En 2025, le budget participatif a enregistré plus de 162 000 participant·e·s, soit la meilleure participation depuis le lancement du dispositif. Cette croissance s'explique principalement par le vote physique : plus de 140 000 personnes ont voté dans les urnes, grâce à la mobilisation des animateurs sur le terrain. Le vote numérique, en revanche, connaît une tendance plus faible, avec un recul constaté entre 2020 et 2021, attribuable à l'effet Covid et à la perte d'habitude des usagers.

Une spécificité majeure du budget participatif parisien réside dans son double scrutin : un scrutin d'arrondissement et un scrutin « Tout Paris ». Chacun des 17 arrondissements dispose d'une enveloppe financière proportionnelle à sa population, avec une bonification pour les quartiers populaires (QPOP). Le scrutin « Tout Paris » dispose d'une enveloppe de 6 millions d'euros, tandis que l'ensemble des arrondissements se partagent 76 millions d'euros. Depuis 2014, la Ville a mobilisé 850 millions d'euros de budget d'investissement pour le budget participatif.

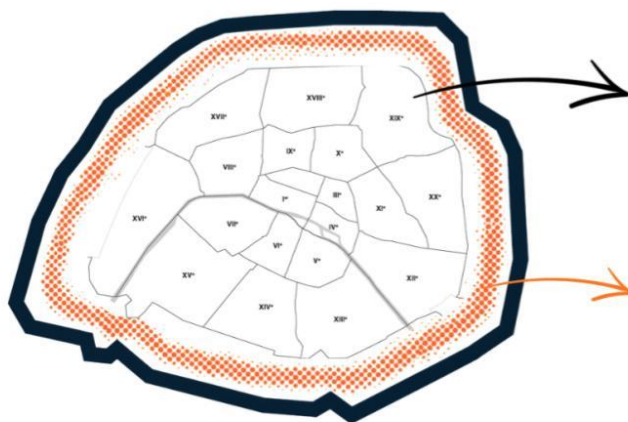
Évolution du vote : participation en ligne et en présentiel (2014–2025)



Le point central de l'intervention de Ludovic Sage concernait le jugement majoritaire, adopté en 2021 à la suite du changement de mandat. Jusqu'en 2019, le vote s'effectuait par système d'approbation : les usagers cochaient les projets qu'ils souhaitaient retenir, dans une limite de 4 à 6 projets. Le jugement majoritaire, promu notamment par l'association Mieux Voter, permet d'évaluer l'ensemble des projets soumis via quatre mentions allant de « j'adore » à « je ne suis pas convaincu-e ». Les résultats sont ensuite agrégés par médiane, produisant un « profil de mérite » pour chaque projet. Les projets sont

classés selon ce profil, et ceux affichant un profil négatif (majorité de votes défavorables) ne sont pas retenus, même s'ils rentrent dans l'enveloppe. À ce jour, cette situation ne s'est jamais produite.

Un budget participatif à deux échelles



17 BP d'arrondissement :

Projets locaux réalisés à l'échelle des arrondissements (76 M€ par an)

1 BP à l'échelle de la Ville :

Principaux projets bénéficiant à l'ensemble de la ville (6 M€ par an)

Au total, Paris organise 18 budgets participatifs chaque année.



3

Ludovic Sage a également souligné l'importance de l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets. À partir du 1er juillet, les projets retenus pour le vote sont publiés sur la plateforme, et les déposant-e-s disposent de deux mois pour faire campagne. La Ville organise des sessions de formation à la communication et à la mobilisation, a rédigé un guide de campagne et met à disposition un kit de communication (impressions, réseaux sociaux). Dans les quartiers populaires, des associations accompagnent également les déposant-e-s pour favoriser leur visibilité et leur succès.

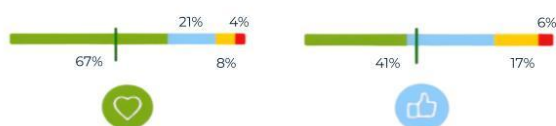
Jugement majoritaire

Un système de vote innovant

Les votants peuvent évaluer autant de projets qu'ils le souhaitent à l'aide d'une échelle d'appréciation allant de « ❤️ J'adore ! » à « 🙄 Je ne suis pas convaincu-e ».

Les projets sont ensuite sélectionnés sur base de leur mention médiane.

Cette méthode permet de mieux refléter la nuance des préférences des citoyens.



Chloé Ribaudeau — Le budget participatif des enfants à Rennes

Chloé Ribaudot, chargée de mission participation citoyenne à la Ville de Rennes, a présenté le budget participatif des enfants (AREN), lancé en 2022 et expérimenté chaque année sur un quartier, puis sur deux quartiers à partir de cette année. Ce dispositif, mené en lien avec la direction Éducation-Enfance, vise les enfants de 6 à 11 ans scolarisés en élémentaire sur le quartier concerné.

Le budget participatif des enfants se déroule en trois phases : construction des projets, analyse par les services, puis vote. Le vote constitue un temps fort du dispositif : il se déroule sur deux à trois jours dans les écoles du quartier, sur le temps scolaire ou périscolaire. Tous les enfants scolarisés en élémentaire sont invités à voter.

Pour préserver la lisibilité du choix, un maximum de dix projets sont soumis au vote. Cette présélection s'appuie sur un travail d'instruction des services et sur un comité de suivi composé d'enfants de CM1, qui sélectionnent les projets les plus pertinents et réalisables. Parfois, des fusions de projets sont proposées.

Chloé Ribaudeau a insisté sur la dimension pédagogique et symbolique du vote. Les conditions d'une véritable élection sont reconstituées : installations dans les écoles, urnes identiques à celles utilisées pour les élections officielles, cartes d'électeurs nominatives pour chaque enfant, bulletins de vote. Ce cadre vient légitimer la parole des enfants en leur signifiant que leur voix compte et qu'ils sont les seuls à décider. Le taux de participation est très élevé (96-99 % des enfants présents).

Le vote est également l'occasion d'un travail éducatif avec les enseignant-e-s, le périscolaire et les acteurs associatifs. En amont, les enfants travaillent sur la présentation des projets, le vocabulaire du vote, et parfois sur l'organisation de débats. Le jour du vote, ils découvrent la procédure électorale complète : présentation de la carte d'électeur, passage dans l'isoloir, émargement, tamponnage de la

carte. Les enfants volontaires peuvent également assumer le rôle de président-e ou d'assesseur-e du bureau de vote.

Le dépouillement est réalisé en fin de journée dans chaque école, avec la participation des enfants. Les résultats des différents bureaux de vote sont compilés et annoncés lors d'une cérémonie officielle à l'hôtel de ville, où les enfants eux-mêmes proclament les projets lauréats. Ce temps fort conclut une démarche qui allie éducation à la citoyenneté, apprentissage démocratique et décision collective.

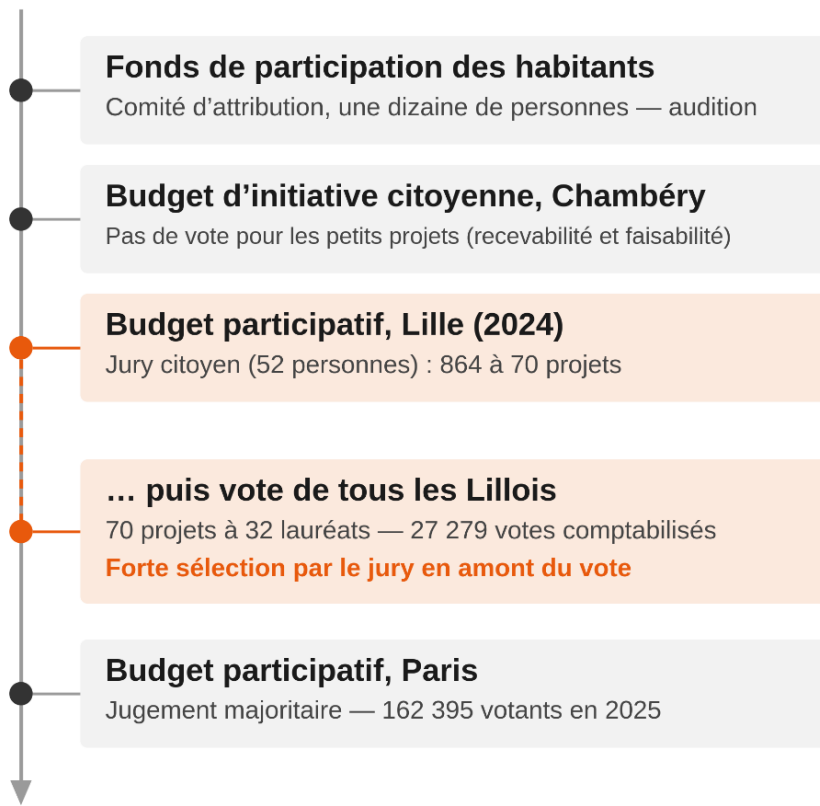
William Arhip Paterson — Les formes de légitimité de la prise de décision

William Arhip-Paterson, chargé de mission à la CNDP et sociologue du politique spécialisé sur la participation publique, a proposé une réflexion théorique sur les modalités de sélection des projets et les différentes formes de légitimité de la prise de décision.

Il a d'abord rappelé que les défis abordés dans les quatre webinaires (inégalités des participant-e-s, dépassement des projets, etc.) sont des enjeux récurrents et constitutifs du budget participatif lui-même, et non des échecs. Ces problèmes permanents structurent une culture professionnelle spécifique, avec des solutions toujours contextuelles, locales et temporaires.

William Arhip-Paterson a ensuite proposé une échelle des modalités de budgétisation participative. À une extrémité, on trouve les dispositifs avec peu de décideur-e-s et une décision argumentée, comme le Fonds de participation des habitants (comité d'attribution) ou le budget participatif de Chambéry pour les petits projets (pas de vote). À l'autre extrémité, des dispositifs comme celui de Lille combinent jury citoyen et vote, avec une double sélection citoyenne qui écrème fortement les projets avant le vote. Le cas de Paris illustre une évolution interne : passage de la majorité simple (2014-2020) au jugement majoritaire (depuis 2021), en réponse aux critiques des associations locales sur l'impossibilité de voter contre certains projets.

Peu de décideurs — on décide en argumentant



Beaucoup de décideurs — on décide en comptant

Il a ensuite exploré différentes formes de légitimité pour la sélection des projets :

- Le vote

Considéré aujourd'hui comme l'évidence démocratique, bien que cette association soit historiquement et culturellement construite.

- La délibération

Souvent présentée comme la forme la plus démocratique, car fondée sur l'échange d'arguments et la recherche d'une solution collectivement optimale. Elle peut cependant entraîner d'autres difficultés (dépolitisation, désocialisation).

- L'expertise administrative ou technique

La sélection des projets s'effectue dès l'étape de l'instruction, consciemment ou non, par les services techniques.

- Le mandat électif

À Paris, entre 2014 et 2020, les maires d'arrondissement décidaient des projets à soumettre au vote, pouvant refuser des projets recevables pour des raisons d'opportunité politique.

- L'intelligence artificielle

Une piste théorique : confier à un algorithme la sélection des projets sur la base de critères prédéfinis (équité, justice sociale, répartition territoriale).

- Le tirage au sort

Dans la démocratie athénienne originelle, les charges politiques étaient tirées au sort, partant du principe de la compétence politique universelle de tout citoyen.

William Arhip-Paterson a conclu en soulignant que le choix d'une modalité doit découler d'abord de la question : quel problème cherche-t-on à résoudre ? Trois grandes familles de raisons guident ce choix : les raisons démocratiques ou citoyennes (diversification des participant·e·s, apprentissage de la citoyenneté, justice sociale), les raisons politiques (légitimation et crédibilité du dispositif), et les raisons administratives (changer les projets lauréats, casser la routine). L'effet de mode peut également influencer les choix, sans toujours correspondre aux besoins locaux. Enfin, la question des ressources — budgétaires, humaines, technologiques — et des coûts pour les participant·e·s doit être prise en compte : le vote en urne avec mobilisation sur le terrain demande un investissement collectif différent de celui requis par un jury citoyen de plusieurs jours.

Il a invité les professionnel·le·s du budget participatif à capitaliser leurs expériences et à produire des fiches de retour sur les modalités de vote, car ces questions restent peu travaillées dans la recherche scientifique.

Temps d'échanges et questions du public

Le risque du consensus avec le jugement majoritaire

Léo Piednoel a soulevé une question sur le jugement majoritaire, en référence à une simulation réalisée par l'association Mieux Voter sur les élections présidentielles de 2022, qui aurait donné Valérie Pécresse gagnante grâce à de nombreux classements en deuxième ou troisième position. Il s'est interrogé sur le risque que le jugement majoritaire favorise des projets « ventre mou », consensuels mais peu innovants, au détriment de propositions plus audacieuses.

Ludovic Sage a reconnu que ce risque existait, et que les inventeurs du jugement majoritaire (Rida Laraki et Michel Balinski) en avaient eux-mêmes conscience. Il a cependant souligné que, dans le cadre du budget participatif parisien, les projets soumis étaient souvent relativement consensuels par nature. L'intérêt principal du dispositif résidait selon lui dans son pouvoir d'acculturation : familiariser les citoyens avec d'autres modes de scrutin que le oui-non binaire, et préparer le terrain à des évolutions démocratiques futures.

Il a également partagé les résultats d'une étude qualitative réalisée pour les dix ans du budget participatif. Lors de focus groupes, certains habitants avaient interprété le bulletin de jugement

majoritaire comme un sondage plutôt qu'un vote véritable, se demandant pourquoi on ne leur proposait pas simplement un oui ou un non. Cette incompréhension révèle le travail pédagogique encore nécessaire et conforte la volonté de la Ville de Paris de poursuivre l'expérimentation du jugement majoritaire, tout en cherchant à mieux expliquer aux usagers que leurs évaluations sont directement prises en compte dans la décision finale.

Retour d'expérience d'un bailleur social

Aubry Prieur, travaillant pour un bailleur social de la ville de Paris depuis près de dix ans, a partagé l'expérience de son organisation avec le jugement majoritaire. Il a confirmé le risque de projets consensuels, particulièrement marqué pour les actions de lien social : ces projets recueillaient souvent 70-80 % de soutien, mais le bailleur se retrouvait ensuite dépourvu de participant·e·s pour la mise en œuvre, le vivier de mobilisation s'avérant trop faible.

Pour pallier cette difficulté, le bailleur a fait évoluer ses catégories de vote. La dernière catégorie « je rejette totalement l'idée » a été complétée par une catégorie intermédiaire « cela ne m'intéresse pas, mais cela peut être intéressant pour les autres », afin d'obtenir une vision plus claire des motivations. Le bailleur a également choisi de proposer des choix très explicites : « est-ce que vous adorez ? », « est-ce que vous souhaitez participer ? », « est-ce que vous rejetez totalement ? ». Cette clarification s'est avérée positive, car les gens souhaitaient exprimer clairement leur point de vue.

Aubry Prieur a souligné que 60-70 % du vote se faisait en pied d'immeuble et en porte-à-porte, ce qui favorisait la discussion et alimentait les autres services sur la qualité de service et du quartier. Elle a conclu en rappelant que toutes les méthodes de vote méritaient d'être expérimentées, à condition de procéder à des bilans et des évaluations régulières pour vérifier si les résultats obtenus correspondaient aux attentes et si la mise en œuvre était réalisable.

Sélection des projets et restriction des votant·e·s

Clémence Leblanc a relayé une question du chat sur la sélection du nombre de projets présentés au vote et sur les éventuelles restrictions d'accès pour les votant·e·s (par exemple, limiter le vote aux habitant·e·s d'un quartier).

Ludovic Sage a expliqué que la Ville de Paris utilisait un seul bulletin pour les deux scrutins (arrondissement et « Tout Paris »), avec un maximum de 20 projets par arrondissement (10 par face). Cette contrainte matérielle obligeait souvent à regrouper des idées par thématique ou par site, ce qui pouvait nuire à la traçabilité et à la lisibilité pour les déposant·e·s et les votant·e·s.

Chloé Ribaudeau a précisé qu'à Rennes, sur le budget participatif général, tous les projets réalisables après instruction étaient soumis au vote (parfois 100 à 150 projets), les votant·e·s notant simplement le numéro du projet choisi. Sur le budget participatif des enfants, en revanche, le nombre était limité à 10 projets maximum, jugé plus adapté à la capacité de choix des jeunes enfants. Concernant l'accès, tous les Rennais et Rennaises pouvaient voter sur les projets du budget participatif général.

Participation au budget communal au-delà du vote

Clémence Leblanc a posé la question de savoir si le vote était l'outil essentiel pour associer les citoyens à la réflexion sur le budget de leur commune, ou s'il existait d'autres moyens.

William Arip-Patterson a cité l'exemple allemand du *Bürgerhaushalt* (années 2000-2010), où les habitants étaient informés en détail du budget communal et devaient formuler des propositions de dépenses ou de coupes budgétaires, les élus décidaient ensuite. Ce dispositif s'est essouffé faute de lien direct à la décision. Il a rappelé que, selon les travaux de la CNDP, la force du vote dans les budgets participatifs français résidait précisément dans ce lien direct à la décision : les projets votés sont mis en œuvre, ce qui maintient la motivation des participant·e·s.

Sécurisation du vote

Sylvie Barnezet a soulevé la question de la sécurisation du vote : faut-il privilégier une formalisation stricte (vérification des doubles votes, bulletins multiples) ou au contraire l'ouverture maximale, quitte à tolérer quelques irrégularités ?

Un participant de Montreuil a indiqué que sa collectivité rencontrait des difficultés pour restreindre le vote aux véritables habitant·e·s du quartier. Son équipe réfléchissait même à un système de vote par points où les habitant·e·s du quartier auraient plus de poids. Il a souligné la différence entre les budgets participatifs de bailleurs sociaux, qui disposent de listes de locataires, et ceux des villes, qui n'ont pas accès à de telles données pour des raisons techniques et juridiques.

Hélène Gestin (Nanterre) a expliqué que sa collectivité jouait un double rôle : garante de la légitimité et de la bonne tenue du vote, tout en cherchant à maximiser la participation. Le système ne permettait pas de faire coller le vote en ligne et le vote papier, mais le dépouillement était réalisé en présence du public, des habitant·e·s et des élus, avec une vigilance particulière sur les écritures similaires et les bulletins suspects. Cette transparence constituait selon elle la meilleure garantie de fiabilité.

Marion Supiot (Toulouse) a partagé deux expérimentations. En 2021, son organisation avait combiné vote papier et vote numérique avec connexion obligatoire à la plateforme de participation, ce qui avait créé un délai entre la fin du vote et l'annonce des résultats. La deuxième fois, le vote était entièrement numérique, avec des agents déployés sur le terrain avec des tablettes. L'identification se faisait par SMS (envoi d'un code), sans connexion préalable nécessaire. Elle a rappelé qu'une expérience antérieure sur un autre sujet avait montré les risques de piratage par création massive d'adresses mail, ce qui les avait conduits à faire évoluer leurs pratiques.

Clémence Leblanc a mentionné l'expérience de la région Occitanie, qui avait utilisé France Connect pour sécuriser le vote, solution plus lourde mais très fiable pour éviter les doublons.

Intelligence collective et comités citoyens

Plusieurs participant·e·s ont partagé des expériences d'intelligence collective et de comités citoyens pour la sélection des projets.

Karine Hautin a évoqué des ateliers d'intelligence collective impliquant à la fois les usagers et les services, qui faisaient émerger des solutions mais ne concernaient qu'une petite partie de la population.

Marion Supiot (Toulouse) a détaillé une expérience réalisée à deux reprises : des ateliers citoyens thématiques (architecture, finances, écologie) avaient été constitués à partir d'un courrier envoyé à tous les habitants. Lorsque le budget participatif avait été thématisé sur l'écologie, ces citoyens volontaires avaient été formés et invités à prioriser les idées déposées dans leur quartier. Le dispositif prenait la forme d'un « plateau de jeu » : les idées étaient matérialisées sous forme de cartes, les habitants étaient répartis par quartier en petits groupes de six maximum autour de tables, et devaient débattre pour ne garder que dix idées. Les résultats de toutes les tables étaient ensuite compilés pour aboutir à une quinzaine de projets, en anticipant les écarts possibles lors de l'étude de faisabilité approfondie.

Une participante d'un bailleur social a décrit la mise en place d'un comité d'analyse composé de trois directeurs et de trois locataires tirés au sort (parité garantie, sans conflit d'intérêts). Ce comité examinait les projets après une première présélection technique et juridique. Elle a souligné la difficulté de mobiliser les locataires sur la durée : sur six personnes engagées, seule une s'était finalement présentée le jour J. Malgré cela, l'expérience avait été très positive pour le locataire participant, qui avait pu comprendre les enjeux derrière chaque décision et apporter un regard d'usager que les gestionnaires n'avaient pas forcément.

Conclusion

Sylvie Barnezet a conclu le webinaire en remerciant les participant·e·s pour leur présence en cette période de rentrée chargée. Elle a souligné l'actualité du sujet du vote, dans un contexte où les élus s'interrogent de plus en plus sur les référendums et les votations.

Elle a rappelé que, selon les enquêtes du CEVIPOF, lorsque les Français évoquent la participation, ils pensent immédiatement au lien à la décision, et le vote reste l'imaginaire dominant pour peser sur les choix collectifs. L'expérience des collectivités sur le vote à travers le budget participatif constitue donc un capital précieux, toujours perfectible et à faire évoluer.

Sylvie Barnezet a enfin souligné l'importance du lien entre délibération et vote. Le vote seul, fondé sur l'émotion et les informations dont dispose chacun·e, ne suffit pas. Le travail d'accompagnement, de débat public et de délibération en amont est essentiel, comme le montrent les expériences suisses. La question de l'information partagée, de la confiance dans l'information et des *fake news* rend ce lien entre information, débat public, délibération et vote plus crucial que jamais.

Le prochain et dernier webinaire de la série, consacré à la diversité des publics, aura lieu le 22 septembre 2026. Les participant·e·s sont invité·e·s à s'inscrire et à poursuivre les échanges, notamment lors des rencontres nationales des budgets participatifs à Nantes les 8 et 9 octobre 2026.